

Image not found or type unknown



Autorisation provisoire de séjour

Par **Rachi**, le **09/11/2020** à **20:47**

Bonjour, avec une APS (autorisation provisoire de séjour) accompagnateur enfant malade ressortissant Algerien mentionnée autorisé à travailler je suis refusée d'inscrire a pôle emploi pour le travail même pour formation, est est-ce que normal, et quelle est la valeur de cette APS.

Merci.